

Informations :

Cette activité est aussi soumise à une réglementation précise et doit répondre à certaines obligations telles que :

- Posséder le Diplôme National de Thanatopracteur avec parution au JO.
- Être habilité auprès de la Préfecture pour exercer son activité.
- Déclaration de soins en Mairie (réalisée par les Pompes Funèbres), sous réserve que le certificat de décès soit sans obstacle médico-légal.

La législation française ne rend pas ces soins obligatoires sauf dans 3 cas :

- Transports Internationaux
- Mise en caveau provisoire
- Transfert d'une durée supérieure à 4 heures dans un cercueil de crémation de moins de 18 mm d'épaisseur.

Hormis ces cas de figure, les soins de conservation et de présentation ne sont pas imposés **mais fortement conseillés** pour des raisons d'hygiène et de salubrité publiques.

Perdre un être cher est toujours un moment délicat et c'est pourquoi votre opérateur de Pompes Funèbres fera en sorte d'honorer vos souhaits dans le respect, la discrétion et la décence afin que votre deuil puisse s'accomplir le plus sereinement possible.



Cachet de l'entreprise

Le
soin d'hygiène
et de
présentation

SPECIMEN



SPTIS
Syndicat Professionnel
des Thanatopracteurs
Indépendants et Salariés

www.syndicatdesthanatopracteurs.fr

La Thanatopraxie :

Le thanatopracteur est spécialisé dans le domaine funéraire et plus particulièrement dans les soins apportés aux défunts ; il a pour vocation de rendre le deuil moins douloureux et surtout plus respectueux

Les soins de conservation et de présentation que nous vous proposons réduisent d'une façon significative les microbes et assurent une asepsie du corps autorisant ainsi le transport puis la présentation à la famille avec le maximum de sérénité.

Ces soins permettent la répartition dans l'ensemble des tissus d'un produit qui stabilise et qui conserve le corps pour plusieurs jours sans qu'aucune altération préjudiciable à la présentation du défunt ne survienne.

Les techniques modernes de restauration du corps redonnent l'image d'une intégrité décente aux personnes décédées de longues maladies, aux accidentés, à certains suicidés et aux défunts que la maladie a défigurée en leur restituant un aspect serein et enfin apaisé.

D'un point de vue psychologique, la restitution de l'aspect naturel des traits d'un défunt est d'une extrême importance pour permettre durant la période précédant les obsèques, d'atténuer le chagrin des proches tout en apportant une solution de transition acceptable.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de vous proposer un service qui vous garantira une présentation de votre parent dans des conditions optimales d'hygiène et de durée.

En effet, lors du décès d'un proche, que ce dernier soit subit, faisant suite à une longue maladie ou encore accidentel, la mort laisse des traces difficilement dissimulables.

L'altération « *post-mortem* » du corps s'accompagne d'une succession de modifications, aussitôt après le décès, et sont telles que la dernière image du défunt en sera altérée et le travail de deuil, déjà si complexe, n'en sera pas facilité.

Afin de retarder ces effets délétères (pourtant évitables) dues aux phénomènes "post-mortem", votre opérateur de Pompes Funèbres a établi un partenariat avec un thanatopracteur. Sa mission est de rendre votre parent présentable jusqu'au moment de l'inhumation ou de la crémation sans qu'aucun de ces aléas ne viennent ternir ou perturber votre recueillement.